

INFO RAPIDE



Rungis, le 31 octobre 2025

Questionnaire destiné au secteur du Transport Routier Sanitaire :

Mesdames, Messieurs, responsables de syndicats,

Lors de l'**info rapide** du 16 octobre 2025 intitulée **« Relevé de décision de la CPPNI Transport Routier Sanitaire du mardi 14 octobre 2025 »**, il est fait état d'un questionnaire à destination des acteurs du Transport Sanitaire (employeurs et ambulanciers) sur les conditions d'application de l'accord-cadre du 16 juin 2016.

Vous trouverez le questionnaire (lien et QR code) en page 2.

Nous vous invitons à le transmettre à vos adhérents dans un premier temps, afin qu'ils puissent, à leur tour, le partager dans leurs entreprises respectives. Une participation massive est attendue.

Merci par avance pour votre collaboration !

PERSONNES À CONTACTER

Patrick **BLAISE**
Secrétaire Général
06 82 09 02 97

Olivier **ETHEVE**
Secrétaire Général Adjoint
06 73 59 09 89

Jean-Louis **SCHAMBER**
06 78 23 64 38

Jean-Yves **BONY**
06 81 70 86 73



ENQUÊTE PARITAIRE NATIONALE SUR L'APPLICATION DE L'ACCORD-CADRE MODIFIÉ DANS LES ENTREPRISES DE TRANSPORT SANITAIRE

COMMENT S'APPLIQUE L'ACCORD-CADRE DANS VOTRE ENTREPRISE ?

- Du 1^{er} novembre au 31 décembre 2025, la **Commission paritaire nationale des transports sanitaires**, avec l'ensemble des partenaires sociaux, lance une grande enquête pour mieux comprendre **l'application concrète de l'accord-cadre du 4 mai 2000 et de ses avenants** dans votre quotidien professionnel.

QUI EST CONCERNÉ ?

Les personnels roulants :

- Ambulanciers Diplômés d'Etat (et équivalents)
- Auxiliaires ambulanciers (et équivalents)
- Conducteurs ambulanciers

Les dirigeants d'entreprise ou leurs représentants

COMMENT REPONDRE ?

C'est très simple, il vous suffit de **scanner le QR code ci-dessous pour accéder directement au questionnaire.**



<https://tally.so/r/wQ9YOl>

Réponses 100 % anonymes.